## **CONDITION GENERALES**

La prise en charge d'un camping-car implique l'acceptation sans réserve des conditions générales de location dont le locataire déclare avoir pris connaissance.

CONDUCTEUR: Le conducteur doit être âgé de plus de 23 ans et titulaire du permis de conduire depuis plus de trois ans. Il est responsable à compter du jour et de l'heure de prise en charge du véhicule, des contraventions ou accidents ayant des suites pénales ou judiciaires.

DEPART ÉT RETOUR : Le départ et le retour se font impérativement chez le loueur sur rendez-vous précis, aux dates et aux heures prévues. En dehors de ces heures le locataire risque de ne trouver personne pour l'accueillir et réceptionner ou délivrer son camping-car. Les heures d'attentes suite à un rendez-vous manqué seront facturées suivant tarif.

WEEK-END du vendredi 10 H au lundi 10 H ou du vendredi 17 H ou lundi 17 H

SEMAINE du samedi 10 H au vendredi 17 H

Sur demande il est possible de convenir de jours et d'heures différentes ( selon disponibilités)

ASSURANCES: Nos campings-car sont couverts par une assurance tous risques assistance personnes et véhicule. Cette garantie s'exerce en Europe, pour d'autre pays nous consulter

Une franchise de 1 200 € prévue au tarif est retenue pour tous dommages au véhicule (sauf en cas d'accident avec un tiers responsable identifié). La franchise en cas de bris de glace est de 150 €. Sont exclus et restent dans tous les cas à la charge du locataire la réparation des dommages causés aux parties hautes ( toit capucine lanterneaux

galeries) et en dessous du véhicule. Tous les dégâts a l'intérieur du véhicule dus à la faute à l'imprudence ou à la négligence du locataire ne sont pas pris en charge par l'assurance. Les objets, effets personnels, l'autoradio, les pneumatiques, les jantes, et les rétroviseurs ne sont pas couverts par l'assurance. En cas de vol du véhicule, celuici sera couvert par l'assurance sous réserves que les clés et les papiers nous soient remis au moment de la déclaration de vol. Franchise capucine 2 400 €.

Toutes ces conditions d'assurance sont annulées pour tout conducteur en état d'ivresse ou ayant fourni de fausses déclarations.

CAUTION : une caution de 1200 € prévue dans notre tarif sera versée le jour du départ. Elle sera rendue dans la semaine qui suit la restitution après contrôle complet du véhicule et déduction faite des frais de remise en état non couverts par l'assurance des pénalités éventuelles.

SINISTRES: dans tous les cas nous prévenir le plus tôt possible, par téléphone. En cas de vol du véhicule, faire immédiatement une déclaration à la gendarmerie et nous adresser le procès verbal avec les clés et papiers du véhicule

En cas d'accident, le locataire fera faire le constat d'usage et l'adressera immédiatement à l'assurance. Le locataire ne peut, en aucun cas, abandonner le véhicule sur les lieux de l'accident sans l'accord du loueur.

ETAT DU VEHICULE : la location comprend la mise à disposition d'un véhicule en parfait état de marche et de propreté, y compris un ensemble d'accessoires. Un commentaire contradictoire sera effectué à la prise en charge et au retour du véhicule. Le véhicule devra être rendu dans le même état qu'a son départ. Le locataire s'engage à nettoyer proprement le camping-car en fin de location a défaut, il devra s'acquitter d'une somme forfaitaire de 130  $\in$  (ou plus selon l'état) pour le nettoyage. De même , les petits dégâts ou réparations éventuelles non couverts par l'assurance sont décomptés à l'amiable et payés de suite. Les autres dégâts couverts par

l'assurance seront expertisés, réparés et décomptés de la caution prévue au tarif. Dans ce cas, la caution sera encaissée en totalité par le loueur qui restituera au locataire la différence existante avec le montant des dégâts constatés

IL EST INTERDIT DE FUMER A BORD DU VEHICULE

INDEMNITE : un retard de livraison, le mauvais fonctionnement du véhicule ou de l'ensemble des accessoires, en cours de location, ne pourra donner lieu a aucune indemnité sur interruption de service, ni dispenser le locataire des réparations auxquelles sont tenu aux termes des conditions générales.

CARBURANT : le carburant est à la charge du locataire.

DUREE DE LOCATION : la durée de location convenue, les dates et heures sont a respectées scrupuleusement. Aucune prolongation de la location ne peut être effectuée sans l'accord du loueur, sous peine de s'exposer à des poursuites judiciaires pour détournement de véhicule ou abus de confiance. Après 24 Heures de retard le camping-car sera considéré comme volé et une plainte pour vol sera déposée à la gendarmerie.

En général, aucune prolongation ne sera admise, en effet, véhicule est loué a d'autres personnes dès son retour. Les conséquences éventuelles d'un retour tardif sont à la charge du locataire défaillant, au minimum, le locataire en retard, devra s'acquitter d'une pénalité égale au quadruplent du prix journalier, pour toute nuit de retard, en sus du prix normal de la location. De plus, un véhicule non restitué dans les délais convenus n'est plus assuré (sauf si le loueur a été avisé du retard).

En cas de restitution du véhicule avant la date prévue, aucun remboursement ne sera effectué.

CONDITIONS DE PAIEMENT : à la réservation du véhicule si elle intervient plus de 30 jours avant la date de départ paiement d'un acompte de 20 % du montant total prévu.

Le solde est à régler au plus tard 30 jours avant le départ, toute réservation non soldée dans ce délai est automatiquement considérée comme annulée et l'acompte reste acquis au loueur a titre d'indemnité.

SOUS-LOCATION : Elle est strictement interdite : elle n'est couverte par aucune assurance. Seuls les conducteurs mentionnés sur la feuille de route sont autorisés à conduire le véhicule.

CAS DE FORCE MAJEURE : En cas de force majeur (accident ou autre) ne permettant pas de livrer le véhicule à la date et à l'heure prévue, le loueur pourra proposer un autre véhicule (suivant disponibilité) en remplacement ou purement et simplement rembourser les sommes déjà versées par le locataire si aucun véhicule n'est disponible.

En aucune manière une indemnité quelconque ne sera payée. Le locataire déclare avoir pris connaissance de cette disposition lors de la réservation. ANIMAUX : Les animaux peuvent être tolérés sous réserves qu'ils ne risquent pas de provoquer des dégradations au véhicule loué et avec l'accord du loueur.

UN BON CONSEIL : Pour les véhicules diesels, nous vous demandons de toujours de bien préchauffer avec sérieux les moteurs en évitant toute accélération à froid. Conduisez sérieusement et en douceur comme vous le feriez si le véhicule était a vous. En quittant le véhicule, fermez toutes les portes a clés. Quand le véhicule circule, il est obligatoire de fermer la bouteille de gaz. Vous conduisez un véhicule plus long et plus haut que votre voiture habituelle , pensez-y en stationnant ou en passant sous un pont.

En cas de litige, les Tribunaux du siège du loueur sont les seuls compétents.

Lu et approuvé

Signature